

19/06/2018

SOCIETE DE CONSEILS D'ETUDES ET DE REALISATIONS IMMOBILIERES

SO.RE.IM BRETAGNE

Société par Actions Simplifiée au capital de 442.900 €
108 Bd Clémenceau – 35202 Rennes
338 459 332 RCS Rennes

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

DECISION DES ASSOCIES SUIVANT
ACTE SOUS SEING PRIVE DU 16 MAI 2011



12 JUIL. 2011
Le
Dépôt N° 3106527

Les soussignés

- M. Daniel ALLIAUME, représentant la société **SAS LE GRAND PRE, SAS** dont le siège social est à Acigné (Ille et Vilaine) – 14 rue du Grand Pré,
- **Mme Dominique MOUILLARD**, demeurant à St Erblon – 11 Les Chateliers agissant pour elle-même et en qualité de Gérante de la société **DOGILOFANE, Société Civile** dont le siège est à St Erblon – 11 Les Chateliers

Ensemble propriétaire des 44.290 actions composant le capital social de la société SO.RE.IM BRETAGNE

I – Ont été appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification de l'article 2 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

II – Ont pris les décisions suivantes conformément aux dispositions de l'article 18.2 des statuts :

Première décision

Transfert du siège social

Les associés décident de transférer le siège social de la Société, actuellement fixé à Rennes – 105 avenue Henri Fréville, à Rennes – 108 Bd Clémenceau.

Cette décision prend effet à compter du 16 mai 2011.

Deuxième décision

Modification de l'article 3 des statuts

Par suite de la décision précédente, les associés décident de substituer, dans l'article 3 des statuts, la nouvelle adresse à celle y figurant.

W

CH

Troisième décision
Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés à M. Daniel ALLIAUME, ou toute personne qu'il se substituera, aux fins de procéder à toutes les formalités de publicité rendues nécessaires par ce transfert de siège.

LE GRAND PRE
Représentée par Daniel ALLIAUME

Fait à Rennes
Le 16 mai 2011

Dominique MOUILLARD

DOGILOFANE
Représentée par Dominique MOUILLARD